

TRAVAUX SUR LA RIVE, DANS LE LITTORAL ET LES PLAINES INONDABLES

LE REQUÉRANT EST			
	<input type="checkbox"/> le propriétaire	<input type="checkbox"/> l'entrepreneur	<input type="checkbox"/> autre
Nom			
Adresse			
Téléphone			
Courriel			
NATURE DES TRAVAUX			
Adresse			
Date de début			
Date de fin			
Estimation du coût			
DOCUMENTS À FOURNIR			
	<u>En annexe</u>	<u>À venir</u>	<u>n/a</u>
Les plans et devis du projet :	<input type="checkbox"/>		
Les photos de la partie visée (plusieurs angles) :	<input type="checkbox"/>		
Le plan de localisation :	<input type="checkbox"/>		
La copie des documents envoyés au MDDELCC :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La copie du certificat d'autorisation par le MDDELCC :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une procuration :	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Liste des documents à fournir au verso





INFORMATION CONCERNANT LES DOCUMENTS À FOURNIR EN DEUX EXEMPLAIRES (suite)

■ PLAN ET DEVIS
Faits par un ingénieur, ceux-ci respectent les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).
■ PHOTOS AVANT LES TRAVAUX
Les photos montrant la partie visée par les travaux avant ceux-ci, sur différents angles.
■ PHOTOS APRÈS LES TRAVAUX
Les photos montrant les mêmes angles que celles ayant servi à l'émission du certificat d'autorisation.
■ PLAN DE LOCALISATION
Un plan de localisation préparé par un arpenteur-géomètre délimitant la ligne naturelle des hautes eaux, la bande de protection riveraine ainsi que la plaine inondable (récurrence 0-20 ans et 20-100 ans) et la zone d'embâcle, la limite de la propriété, les éléments en place (clôture, escalier, quai, bâtiments, etc.) et la pente.
■ MDDELCC
Pour un projet autre que résidentiel : <ul style="list-style-type: none">• Une copie des documents envoyés au MDDELCC.• Une copie du certificat d'autorisation émise par le MDDELCC.
■ PROCURATION
Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet ci-haut mentionné doit être remise lorsque le requérant n'est pas le propriétaire des lieux.